



Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Ile-de-France

Paris, le 8 mars 2010

Aide aux agents mutés en IDF et qui arrivent sans logement **2010**

La SRIAS IDF met en place une aide pour **les agents mutés dans un département francilien et étant sans logement.**

Pour faciliter l'installation de ces nouveaux personnels, nous mettons à disposition des services d'action sociale des chèques de service d'un montant de 30 €

Ces chèques permettent de payer une partie des nuitées d'hôtel, voire de l'alimentation, pour les personnes

- qui, ayant cherché des logements sur Internet ou par tout autre moyen, viennent un ou deux jours pour les visiter,
- ou qui, ayant eu connaissance tardivement de leur affectation, n'ont pas eu la possibilité de trouver un logement au préalable ; la participation de la SRIAS IDF peut aller jusqu'à 300 € par agent mais ne permet pas de payer la totalité de la facture.
- L'indice maximum pour pouvoir prétendre à cette aide est 480 (INM sur la feuille de paie)

Les chèques de service sont acceptés dans le réseau partenaire consultable sur <http://www.chèque-de-services.com/reseau/reseau.aspx> rubriques « hébergement » et « alimentation ».

Pour obtenir cette aide **vous devez vous adresser à votre service d'action sociale** qui est seul habilité à distribuer les chèques. Il vous sera demandé une attestation sur l'honneur d'être nommé dans le département concerné et d'être en recherche d'un logement.

Certains services ont également mis en place une aide analogue avec des conditions qui peuvent différer de celles de la SRIAS IDF. De plus, tous les services ne disposent pas de cette aide, qui est répartie dans la limite du budget alloué.

Bernard DAVID,
Président de la SRIAS IDF.